

Les sables de l'exil

DORA VILNER*

Depuis la fin du mois de décembre 2013, un nouveau mouvement de contestation est apparu dans les rues israéliennes (de Tel Aviv principalement). Ce mouvement rassemble des demandeurs d'asile africains présents sur le territoire israélien. Ceux-là même que tous croisent sans les voir ont décidé d'appeler l'État hébreu à adopter une politique d'asile et d'immigration conforme au droit international et aux conventions précédemment signées¹. L'appel est aussi un cri d'alarme lancé à l'égard de la communauté internationale.

Depuis les premières vagues d'arrivée massives d'immigrants africains – au travers de la frontière égyptienne – il y a 8 ans, le gouvernement israélien a redoublé d'inventivité pour décourager la venue de davantage d'«infiltrateurs»² et encourager le départ de ceux déjà présents sur le territoire depuis trop longtemps. Les politiques se suivent et ne se ressemblent pas mais il faut reconnaître que nombre d'entre-elles ont déjà bénéficié d'un premier coup d'essai ailleurs dans le monde. À titre d'exemple : refus quasi-systématique des demandes de statut de réfugié³; construction d'un mur à la frontière égyptienne; détention sans procès et sans limitation dans le temps; incitations à la haine; absence de statut et vides juridiques. Les mesures semblent avoir porté leurs fruits. Le mur ne permet plus d'infiltrations. Et

alors que les Sud-soudanais ont été renvoyés en masse dans leur pays d'origine il y a plus d'un an, aujourd'hui les Nigériens sont sur le chemin du retour, au gré du rejet de leurs demandes d'asile.

À TOUT PRIX

Subsiste toutefois une – grosse – épine dans le pied du gouvernement : les 35.000 Érythréens et 15.000 Soudanais qui ne sont pas expulsables dans leurs pays d'origine. En effet, ceux-ci bénéficient depuis leur arrivée d'un statu quo de la part du gouvernement israélien qui a opté pour une politique de «non expulsion». Les fondements de cette décision administrative ne sont pas explicites mais il semble, selon un officier du ministère de l'Intérieur, qu'il y ait dans le cas des Érythréens une volonté de l'État d'Israël de se conformer au droit international et au principe de non-refoulement. La situation des Soudanais ne serait, elle, que le produit des relations inexistantes entre Israël et le Soudan, deux pays ennemis.

Qu'à cela ne tienne, il s'agira dorénavant d'obtenir leur accord de quitter le territoire à tout prix. Y compris celui de la liberté. Le gouvernement de Netanyahu a ainsi saisi l'opportunité offerte par la Cour Suprême israélienne – qui, en septembre dernier jugeait à l'unanimité l'annulation du dernier amendement de la loi anti-infiltration de 1954 – pour introduire un nouvel amendement à la loi susmentionnée. Le 10 décembre 2013, à 30 votes contre



15, les membres de la Knesset ont réduit à néant l'espoir de voir la situation des demandeurs d'asile en Israël s'améliorer. Soudanais et Érythréens seront dorénavant envoyés, sur décision arbitraire du ministère de l'Intérieur, dans un «centre ouvert» au milieu du désert du Neguev, où ils «résideront» pour une période de temps indéfinie. Le Centre a été baptisé «Holot» (sables). Les plus poétiques y verront sans aucun doute une appellation pleine de double sens.

Les faits ne trompent personne. Régé par la fameuse Israel Prison Authority, le Centre est situé au milieu du désert, loin de toute présence humaine autre que celle du milieu carcéral, face à la tristement célèbre prison de Ktzi'ot où sont principalement détenus des prisonniers Palestiniens «de sécurité». Les résidents doivent faire preuve de leur présence 3 fois par jour, dès 6h du matin. Ces appels se font entre les trois repas servis par jour et avant la fermeture

des portes pour la nuit, à 22h. En cas de non-respect des règles, les résidents sont susceptibles de faire l'objet de mesures disciplinaires, voire d'être (r)envoyés dans le Centre pénitentiaire fermé de Saharonim. Avec ses portes ouvertes sur le désert, Holot est une prison, et ses résidents sont des détenus. Le temps s'y est arrêté et la seule perspective d'avenir est celle d'un aller-simple vers l'Ouganda, le Rwanda, voire même vers le Soudan ou l'Érythrée. Il suffit d'une petite signature.

À Holot, il n'y a plus de rêves d'avenir possibles, et entre les appels et les repas, il n'y a rien. Rien à faire, rien à voir, rien à rêver.

GRÈVE ET SOUTIEN

Aux lendemains du vote du nouvel amendement liberticide, et pour la première fois en 8 ans de présence sur le territoire israélien, les Africains s'organisent et descendent dans la rue. D'abord discrètement et dans la pénombre du soir (pour ne pas être identifiés). Et puis très vite, en masse. Toutes les semaines. Et enfin, plus régulièrement. Pour finalement atteindre un mouvement de grève suivi dans tout le pays par plusieurs dizaines de milliers de personnes⁴. Dans un premier temps, les Israéliens peinent à trouver leur place dans ce mouvement de contestation. Bien sûr, on y retrouve quelques activistes qui sont sensibilisés depuis longtemps à la situation des demandeurs d'asile en Israël. Mais ils ne sont pas nombreux et ont déjà souvent défilé sous d'autres bandières sans que leur voix ne soit jamais entendue. La grève va permettre un tournant dans cette tendance.

Pour la première fois, des travailleurs israéliens qui ne sont a

priori pas particulièrement sensibilisés ni à la cause politique ni à celle des demandeurs d'asile africains, vont se tenir aux côtés de leurs collègues et manifester sans ambiguïté leur soutien. Certains ont laissé sur la porte close de leur établissement une note explicative de leur absence. D'autres ont saisi l'occasion pour sensibiliser les consommateurs à la situation des travailleurs en grève. Cette conscientisation est certainement due au nombre important de travailleurs africains dans les établissements de restauration et d'hôtellerie israéliens, pour qui une grève trop longue aurait été catastrophique. Les considérations des restaurateurs ont donc parfois été qualifiées de stratégiques, et les initiatives émanant de la population israélienne en soutien aux demandeurs d'asile sont restées marginales. Soit. Un vent nouveau souffle pourtant dans le monde de la contestation anti-gouvernementale en Israël.

Pour la première fois, des Israéliens ont pris conscience de la présence sous leurs fenêtres de familles qui ont fui un régime sanguinaire ou les atrocités de la guerre. Les Africains en Israël ne sont plus uniquement des travailleurs bon marché, mais aussi des victimes demandant asile et protection. Pour la première fois, des Israéliens – fatigués de la politique et du problème palestinien – ouvrent les yeux sur le traitement inhumain des demandeurs d'asile par le gouvernement israélien. Et, pour la première fois, ces mêmes citoyens israéliens se voient confrontés aux limites du discours et du caractère ethno-centré de leur Nation. L'équation est pour la première fois mise en perspective en dehors des configurations problématiques habituelles (Juifs, Arabes, Palestiniens). Un État qui souhaite maintenir une majori-

té ethnique à tout prix est-il en mesure d'accueillir des Africains non-juifs qui fuient les persécutions et invoquent sa protection?

Aujourd'hui, alors que Holot est en fonctionnement depuis moins de 2 mois, près de 1450 hommes y sont déjà détenus. Le ministre de l'Intérieur, Gideon Sa'ar, a déjà fièrement annoncé que d'ici peu, des femmes et familles pourront y être «accueillis» aussi. Avec une capacité actuelle de 11.000 détenus, le pire reste sans doute à venir. Tant bien que mal, le mouvement de contestation des demandeurs d'asile africains continue à exister. Les rassemblements se font toutefois plus rares et moins importants. Et tous les week-ends, ils ont lieu aux portes de la prison ouverte. Mais ils continuent à rassembler des Africains, des activistes de longue date et des Israéliens «qui n'ont pas envie de parler de politique».

À Holot, il n'y a rien à faire, rien à voir, rien à rêver. Il n'y a plus qu'à résister. ■

¹ Israël a, entre autre, signé la Convention des Nations Unies de 1951 sur le statut des réfugiés en 1954 et le Protocole Additionnel de 1967 en 1968.

² Le terme d'«infiltrateur» est utilisé dans le langage politique et médiatique israélien comme désignant toute personne entrée sur le territoire israélien de manière illégale, tel que défini dans la Loi anti-infiltration de 1954. Cette loi était initialement vouée à lutter contre le retour des réfugiés palestiniens et les attaques des fedayin palestiniens. Son champ d'application a été étendu aux immigrés illégaux en janvier 2012.

³ Le taux de reconnaissance du statut de réfugié est de moins de 1%. C'est l'un des taux les plus bas dans le monde et le plus bas parmi les pays de l'OCDE.

⁴ Entre 10.000 et 40.000 personnes, selon les sources.

*L'auteure est juriste en droit international public. Elle a travaillé pendant 6 mois à l'African Refugee Development Center où elle aidé les demandeurs d'asile dans la procédure d'obtention du statut de réfugié. Elle est aujourd'hui impliquée dans diverses actions de soutien aux demandeurs d'asile africains.